

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MAI 2019

Le 20 mai deux mille dix-neuf, à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Michel MAGENDIE, Maire de GABASTON.

Etaient présents : MM Michel MAGENDIE, Claude LAMY-MASCAROU, Guy BITAILLOU, Alain CANO, Thierry LADEVEZE, Didier LEBLOND, Pascal DUMARTIN, Mmes Pascale BESTI, Marie LARROUTUDE, Elisabeth POUTS, Jacqueline PARFAIT-SINSAU.

Absent : M. Pierre-Alexandre CAZENAVE.

Secrétaire de séance : M. Thierry LADEVEZE.

La séance est ouverte à 20h37.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la deuxième délibération mise à l'ordre du jour ne nécessite pas le vote du conseil et propose de la remplacer par un vote relatif à l'organisation du Défi du Cœur 2019. Aucun membre ne s'y oppose.

Les membres présents approuvent à l'unanimité les comptes rendus des séances du conseil municipal des 25 mars 2019, 17 avril 2019 et du conseil extraordinaire du 6 mai 2019. Il est précisé qu'il reste à déterminer le détail des montants des subventions aux associations.

1 – détermination du prix d'achat du chemin privé reliant le chemin de Courties à la RD7 :

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire pour la commune d'acquérir le chemin privé reliant le chemin de Courties à la RD7 afin de pouvoir délivrer des certificats d'urbanisme sur des parcelles constructibles. La sortie par le chemin de Courties étant très dangereuse, cet achat serait la solution.

Il demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette affaire et de fixer le prix d'achat à proposer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DECIDE de proposer un montant de 5.000,00 € pour l'achat du chemin privé représentant une longueur de 56 m sur une largeur de 7 m soit 392 m².

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.

2 – Organisation du « Défi du Cœur » 2019 :

Monsieur le Maire rappelle qu'un « Défi du cœur » est organisé le 30 juin 2019 par la commission animation et qu'il faut fixer les tarifs des participations.

Les tarifs des participations proposés sont les suivants :

- 3 € pour les circuits marche et course (gratuit pour les -12 ans),
- 4 € pour les circuits VTT (gratuit pour les -12 ans),
- 0,50 € pour le café,
- 1 € pour les boissons et sodas,
- 2 € pour la bière,
- 2,50 € le sandwich,
- 2 € la barquette de frites.

Le Conseil, ouï cet exposé, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

FIXE les tarifs à :

- 3 € pour les circuits marche et course (gratuit pour les -12 ans),
- 4 € pour les circuits VTT (gratuit pour les -12 ans),
- 0,50 € pour le café,
- 1 € pour les boissons et sodas,
- 2 € pour la bière,
- 2,50 € le sandwich,
- 2 € la barquette de frites.

3 - admission en non-valeur :

Monsieur le Maire informe les conseillers, qu'après avoir effectué toutes diligences pour recouvrer certains produits locaux, Madame le receveur municipal a transmis un état des créances irrécouvrables à la Commune. Il appartient au Conseil de se prononcer sur leur admission en non-valeur.

Les créances sont listées dans le tableau ci-dessous :

Objet	Titre	Exercice	Montant
Cantine et garderie scolaire	N° 178	2016	79,21 €
	N° 31	2017	226,63 €
	N° 57	2017	123,90 €
	N° 72	2017	206,24 €
	N° 104	2017	94,99 €

Il invite en conséquence ses collègues à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas admettre en non valeur les titres de recettes suivants pour un montant total de 703,97 € :

Objet	Titre	Exercice	Montant
Cantine et garderie scolaire	N° 178	2016	79,21 €
	N° 31	2017	226,63 €
	N° 57	2017	123,90 €
	N° 72	2017	206,24 €
	N° 104	2017	94,99 €

4 - Frais de déplacement Mairie-Trésorerie pour le régisseur de la « régie cantine et garderie » :

L'autorité territoriale rappelle que les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité.

La réglementation fixe un cadre général mais donne compétence aux organes délibérants des collectivités pour fixer certaines modalités de remboursement et pour moduler les montants des indemnités. Elle prévoit que le remboursement des frais de transport des personnes peut être calculé :

- soit sur la base du tarif de transport public le moins onéreux,

- soit sur la base d'indemnités kilométriques mentionnées dans l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Il est proposé de retenir un remboursement des frais de transport des personnes sur la base d'indemnités kilométriques pour le régisseur de la « régie cantine et garderie » à hauteur de 13 kms pour le trajet aller-retour de la Mairie à la trésorerie de Morlaàs.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE le remboursement des frais de transport sur la base d'indemnités kilométriques pour le régisseur de la « régie cantine et garderie » à hauteur de 13 kms pour le trajet aller-retour, de la Mairie à la trésorerie de Morlaàs, 11 fois dans l'année.

PRECISE que ces dispositions prendront effet à compter du 20 mai 2019,
que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

5 - désignation d'un référent « développement durable » :

Le Maire expose à l'assemblée que le SIECTOM a demandé à chaque collectivité de nommer un référent « développement durable ».

Cette personne sera en lien avec les équipes du SIECTOM pour le développement du tri des déchets sur la commune (développement du tri au sein des associations, amélioration du tri sur les points de regroupement, diffusion des consignes de tri sur la commune). Il demande aux personnes intéressées de bien vouloir se faire connaître.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DESIGNE Monsieur Didier LEBLOND, conseiller municipal, référent « développement durable ».

Questions diverses :

Délaissé CD64 :

Monsieur LABOURIE du Conseil Départemental est venu déposer les clés des cadenas posés sur les barrières du délaissé sur la route de St Laurent de Bretagne. Une clé sera remise aux trois propriétaires concernés.

Département 64 :

Un programme voirie est à l'étude (plans et tronçons) pour la partie financement.

Elections européennes :

Le tableau des permanences pour les élections européennes est mis à jour et les membres du conseil municipal en sont informés.

 **Adressage :**

Afin de pouvoir recevoir la Fibre, un adressage doit être communiqué. Deux solutions sont possibles (métrique ou par numéros comme aujourd'hui). Un rendez-vous avec la Poste est prévu afin de voir les propositions qu'ils peuvent nous faire.

 **Courrier administré – morsure de chien :**

Un courrier d'un administré qui s'est fait mordre par un chien nous est parvenu en Mairie. Cela devient problématique car les animaux ne sont pas surveillés par leur(s) maître(s). Une possibilité de mise en fourrière est évoquée.

Un courrier va être envoyé dans un premier temps aux propriétaires.

 **Courrier administré – litige voisinage :**

Un administré nous a informés d'un litige avec un voisin propriétaire de ruches. Il serait victime de piqûres lorsqu'il entretient son terrain. La commune n'ayant pas le pouvoir de régler le litige, une proposition va leur être faite afin de le résoudre.

 **Heures complémentaires / supplémentaires :**

Il semblerait qu'une délibération soit nécessaire afin que les agents communaux puissent effectuer et être payés des heures complémentaires / supplémentaires. Cette dernière sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

 **Bâtiments communaux :**

Il n'y aura pas de ménage effectué sur les bâtiments communaux entre le 20/07 et le 01/08/2019 car les employées seront en congés.

 **Déblais :**

La liste des demandeurs de déblais va être communiquée à l'entreprise qui va commencer les travaux sur la nouvelle tranche afin que les demandes soient satisfaites.

 **Défi du Cœur 2019 :**

Une réunion avec les associations est prévue afin d'organiser le Défi du cœur du 30 juin 2019.

 **Espaces verts :**

Une réflexion va être menée afin de voir si le matériel doit être remplacé ou si la commune fait appel à une entreprise extérieure.

 **Terrains communaux :**

Des demandes de certificats d'urbanisme vont être déposées dès que les terrains seront bornés.

 **Vente presbytère :**

La vente du presbytère est prévue pour fin juin 2019.

 **Église :**

La priorité est portée sur la réfection de l'électricité dans l'Église.

 **École :**

L'effectif prévisionnel à ce jour est de 78 élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h59.